



Litige avec intrum justitia

Par **lila789**, le **03/07/2010** à **20:45**

Bonjour,

J'aimerais quelques informations après vous avoir exposé ma situation.

J'ai reçu une première lettre de la part de intrum justitia affirmant que je leur devais 179.23, avec 12 euros de frais supplémentaires.

Je suis effectivement redevable chez orange suite à une résiliation précoce, je leur avais envoyé un courrier afin de m'arranger avec eux et j'avais proposé un paiement en plusieurs fois mais je n'ai pas eu de nouvelles de leur part, et suite à ça j'ai alors reçu un courrier de intrum justitia. Je me connecte alors sur leur site et demande à être recontacté en notant que je souhaite m'arranger pour un paiement différé. Quelques jours plus tard, je reçois un deuxième courrier mentionnant je cite " Suite à votre conversation téléphonique avec Me Kaltenbach. Nous notons votre volonté de régulariser votre dossier à l'amiable" A noter que je n'ai jamais reçu d'appel de leur part... Malgré ça, je les contacte par téléphone comme il me l'a été demandé dans la lettre, j'essaie alors d'exposer ma situation en affirmant tout d'abord que je n'étais pas redevable des frais qui se doivent à la charge du créancier, mais malheureusement je n'ai rien pu dire de plus... on m'a raccroché au nez!

Et je reçois aujourd'hui (2 semaines plus tard) un nouveau courrier me disant que si je ne règle pas je serai " exposé à toutes les mesures de contraintes que la justice met à disposition des créanciers." Ils précisent également que " toutes leurs tentatives amiables étaient restées sans suite " alors que j'ai essayé de les contacter...

A noter que dès la première lettre de intrum, j'ai envoyé un courrier (recommandé cette fois) à orange leur demandant des explications sur le fait d'avoir contacté intrum alors que je souhaiter régler le problème), mais sans réponse de leur part..

Que dois-je faire maintenant? Payer la somme réclamée par intrum??

Merci d'avance pour le temps que vous m'accorderez.

Cordialement

Par **chaber**, le **04/07/2010** à **06:37**

bonjour,

Vous réglez votre créancier Orange [fluo]directement[/fluo] du montant total qui leur est dû.
Ainsi vous n'aurez aucun frais à payer à l'organisme de recouvrement.